

**SYNTHESE DU RAPPORT DU DELEGATAIRE
A L'ATTENTION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

■ Examen du rapport annuel du délégataire pour l'année 2011 – Activité d'exploitation du Tunnel Prado Carénage à Marseille déléguée à la société Marseillaise du Tunnel Prado Carénage.

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire remet chaque année à l'autorité délégante un rapport annuel présentant l'exécution du service ainsi que les données financières s'y rapportant. L'examen de ce rapport est mis à l'ordre du jour de la Commission Consultative des Services Publics Locaux suivant les dispositions de l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les informations données ci-après présentent, avec un éclairage rétrospectif des principaux indicateurs portant sur le service du Tunnel Prado Carénage.

I - Compte-rendu technique

1. Effectifs de la société :

Le personnel de la société se décompose comme suit :

	2 011	Répartition 2011	2 010	Evolution 2010/2011	2 009	2008	2007
Mandataires sociaux	1	2%	1	0	1	2	1
Ingénieurs et cadres	6	9%	6	0	6	5	7
Agents de maîtrise	31	47%	32	-1	31	29	26
Employés / ouvriers	28	42%	27	+1	28	32	35
TOTAL	66	100%	66	0	66	68	69

2. Fréquentation :

16 026 340 véhicules sont passés dans le tunnel en 2011 contre 16 205 342 véhicules en 2010 soit une diminution de -1,1%. La moyenne journalière s'est établie à 43 908 véhicules contre à 44 398 en 2010 et 43 305 véhicules/jour en 2009.

Après une hausse constante du trafic depuis l'ouverture le 18 septembre 1993 jusqu'en 2007 inclus, le trafic journalier a atteint son seuil de maturité depuis 2006-2007 avec des évolutions qui ne sont plus liées à la montée en charge mais à des évolutions conjoncturelles.

La crise économique et financière et la diminution d'activité économique qui en a résulté à partir de septembre 2008 ont eu des répercussions à la baisse en termes de volume global de déplacements. L'année 2010 avait connu un rattrapage de la fréquentation 2007.

La baisse de 2011 est liée, selon le délégataire à :

- La fermeture du tunnel du Vieux Port, la nuit, 5 jours sur 7, a entraîné d'après le délégataire une diminution du trafic d'environ 1,5%
- Les travaux du tunnel Prado Sud démarrés en juillet 2010 ont pénalisé l'exploitation du tunnel Prado Carénage jusqu'en novembre 2011. Ces perturbations iront en décroissant en 2012.

3. La sécurité :

Le nombre d'accidents par an est stable. Il était de 37 en 2010 et il en est de même en 2011. Le nombre de véhicules hors gabarit (limité à 3,20 m) accédant au tunnel est en hausse sur un an, soit 605 véhicules contre 493 en 2010. Pour mémoire, le 13 août 2007, un camion étranger hors gabarit a forcé le passage d'entrée et a emprunté le tunnel sur les 300 premiers mètres avant d'être complètement bloqué. Son dégagement a pris plus de 10 heures et perturbé très fortement le trafic du centre ville.

Le poste de contrôle sécurité, rénové en 2003, fera l'objet d'une rénovation importante lors de la prise en charge de l'exploitation du tunnel Prado Sud par le SMTPC.

4. Adaptations à envisager :

Le délégataire propose des adaptations pour améliorer les conditions d'exploitation et la fréquentation du tunnel. Ces propositions visent le soulagement du réseau de voirie de surface et l'optimisation du rôle de l'itinéraire A55-A50 par les tunnels.

Ainsi, côté sortie du tunnel Rège vers le Prado, les stationnements sur voie de circulation et le tourne à gauche vers la rue du Rouet bloquent la circulation ce qui génère des remontées de file dans le tunnel Rège. Le délégataire demande la suppression du tourne à gauche et des actions contre le stationnement abusif.

Par ailleurs, le délégataire estime que l'échangeur de Florian sur l'A50 devrait être complété pour permettre la liaison des quartiers Est vers Marseille. La section d'autoroute entre Florian et le tunnel a des réserves de capacité tandis que l'avenue de la Capelette est très chargée.

II - Compte-rendu financier

1. Une augmentation du chiffre d'affaires avec un tarif stable mais une progression du trafic :

Au cours de l'année 2011, le trafic a légèrement diminué ainsi qu'évoqué ci-dessus par rapport à 2010 : - 1,1%. Le tarif nominal du passage à 2,60 € est resté stable par rapport à 2010. Les recettes de péage du tunnel Prado Carénage ont donc diminué proportionnellement à la baisse du trafic évoquée. Le prix moyen du passage (tous tarifs confondus) reste stable en 2011 à 2,53€ TTC.

Le chiffre d'affaires global s'établit à 34 461 705 € HT contre 34 697 318 € HT en 2010 et 33 907 467 € HT en 2009, soit une diminution de -0,7% sur un an sous l'effet de la diminution de fréquentation partiellement compensée par l'augmentation des prestations annexes.

Le résultat courant avant impôt sur les sociétés s'élève à 16 414 915€ en 2011 contre 16 626 825€ en 2010 et 15 981 906€ en 2009 ;

Le résultat net de l'exercice 2011 s'établit à 10 487 460 contre 10 532 279€ en 2010 ; Il représente 30,43 % du chiffre d'affaires de l'exercice contre 30,35% en 2010.

2. Une bonne santé financière :

L'équilibre financier de la concession, aux risques et périls a été plus que préservé malgré l'application à partir de 2001 de la TVA sur l'ensemble des recettes, sans hausse du tarif payé par les usagers autre que celles prévues au contrat.

Pour mémoire, en compensation, le concessionnaire avait obtenu, début 2003, de l'Etat un crédit de TVA de 7,2 millions d'euros sur une partie non amortie des investissements d'origine.

Le trafic du tunnel est en augmentation continue et ininterrompue depuis son ouverture le 18 septembre 1993 jusqu'en 2007 inclus. L'ouverture de la voie de contournement concurrente L2, prévue dans le contrat en 1996, n'ayant toujours pas eu lieu, la baisse attendue de trafic correspondant ne s'est pas produite. Cela a permis à la société d'amortir les effets de la mesure fiscale sur la TVA et bien au-delà.

La renégociation des taux d'emprunts et le rééchelonnement de la dette ont permis d'en étaler la charge sur une durée plus longue qui reste inférieure à la durée de la concession. Cette disposition a fait l'objet d'un avenant n° 7 au contrat de concession modifiant l'article 65 du cahier des charges de la concession à la demande des nouveaux prêteurs. Cet avenant n° 7 a été approuvé par notre Conseil du 27 juin 2003 par délibération n° TRA 17/416/CC.

Le tableau ci-dessous synthétise les développements ci-dessus et les documents joint précités :

	2007	2008	2009	2010	2011	Variation 2008/2007 %	Variations 2009/2008	Variations 2010/2009	Variations 2011/2010
Trafic moyen journalier véhicule/jour	44 486	43 129	43 305	44 398	43 908	-3,05%	0,41%	2,52%	-1,10%
Chiffre d'affaires en euros	33 093 121	33 168 459	33 907 467	34 697 318	34 461 705	0,23%	2,23%	2,33%	-0,68%
Tarif de base en euros	2,5	2,6	2,6	2,6	2,6	4,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Résultat net en euros	10 027 521	9 680 360	10 179 713	10 532 279	10 487 460	-3,46%	5,16%	3,46%	-0,43%
Ratio résultat Chiffre d'affaires en %	30,30%	29,19%	30,02%	30,35%	30,43%	-3,68%	2,87%	1,11%	0,26%

Le montant de la redevance pour frais de contrôle à verser par la SMTPC à la Communauté urbaine MPM s'élève pour 2011 à 136 988,10 €.

Les comptes rendus technique et financier du concessionnaire sont joints en annexe de la délibération.

III – Conclusion générale sur la vie du service durant l'exercice 2011

L'activité et les résultats financiers de 2011 ont dépassé les niveaux atteints en 2007 malgré une très légère baisse de fréquentation par rapport à l'année 2010. En tout état de cause, le contrat génère, au moins depuis 2006, des marges optimisées, une fois l'ensemble des dépenses liées à la gestion et à l'investissement prises en compte.